



La Programmation Pluriannuelle de l'énergie expliquée dans un guide

Communiqué

Afin de poursuivre sa démarche pédagogique avec la population, la Collectivité Territoriale de Guyane, en partenariat avec les services de la DEAL et de la Préfecture, lance aujourd'hui un guide intitulé « PPE 2017-2023 : Guide pour tout savoir ».

Ce guide, à destination du grand public, revient sur les différentes étapes d'élaboration de la PPE et sur son contenu qui prévoit, pour la Guyane, les différents enjeux en matière énergétique pour les prochaines années.

Il contient également une section à destination des enfants afin de se familiariser, de manière ludique, avec les énergies vertes.

Le guide est consultable en ligne sur le site de la Collectivité Territoriale de Guyane (accès direct ici : <http://bit.ly/2h8B3nO>). Il est également disponible en version papier à l'hôtel territorial et, prochainement, dans les différents locaux de la CTG implantés sur le territoire.

Élaborée conjointement par l'État et la CTG, en association avec les acteurs locaux, la PPE a fait l'objet de différents avis (autorité environnementale, Conseil National pour la Transition Énergétique – CNTE et Conseil Supérieur de l'Énergie), avant d'être présentée à la population lors d'une consultation publique en décembre 2016 et janvier 2017, période durant laquelle des réunions d'échanges ont été organisées sur le territoire.

Adoptée par l'Assemblée de Guyane en février 2017, son décret d'application a été signé le 30 mars 2017 par le Premier Ministre, pour une parution au Journal Officiel en avril 2017.

LA PPE, UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE ET PARTICULIÈREMENT POUR LES COMMUNES DE L'INTÉRIEUR

L'objectif de la PPE est de définir une politique énergétique destinée à garantir un approvisionnement en électricité à l'ensemble de la population guyanaise à moyen-long terme, en prenant des réponses aux problématiques spécifiques de notre territoire (obsolescence de la centrale de Dégrad-des-Cannes, précarité énergétique de l'Ouest guyanais, doublement annoncé de la population d'ici 2030, enclavement énergétique des habitants de l'intérieur du pays...) et en amorçant notre transition énergétique (augmentation de la part réservée aux énergies renouvelables).

Si la PPE détermine l'avenir énergétique globale du territoire sur les prochaines années, elle fixe notamment des objectifs et actions pour les communes de l'intérieur. Elles sont en particulier destinées à améliorer l'accès à l'énergie, et à faire des énergies renouvelables, les sources principales de production d'électricité. Il s'agit de :

- Faire évoluer et adapter le cadre réglementaire pour faciliter les investissements dans de nouveaux moyens de production et tenir compte de certaines spécificités (délivrance des certificats de conformité des installations électriques intérieures, modalités techniques et financières spécifiques de raccordement...).
- Poursuivre le programme d'électrification des écarts et l'étendre à d'autres.
- Engager des actions d'expérimentation et d'innovation, accompagner la démarche participative pour l'électrification de près de 190 foyers répartis sur les communes des fleuves Maroni et Oyapock.
- Renforcer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie au travers du partenariat associatif.
- Réhabiliter la centrale hydroélectrique de Saut Maripa à Saint-Georges.

COMMUNIQUÉ



La Programmation Pluriannuelle de l'énergie expliquée dans un guide

Communiqué

En l'absence de porteurs de projets, lancer un appel d'offres d'ici 2018 pour permettre la construction et l'exploitation d'un moyen de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable sur la commune de Maripasoula, et d'ici 2020 un moyen de production à partir d'énergie hydraulique sur la commune de Grand-Santi.

DES ÉTUDES SUR LES PERSPECTIVES D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

La PPE prévoit la réalisation de 14 études portant sur les transports, la maîtrise de l'énergie, le réseau électrique, les communes de l'intérieur, l'offre d'électricité et l'approvisionnement en électricité. Ces études doivent permettre de prendre les décisions nécessaires de façon avisée mais aussi de préparer la révision de la PPE qui sera réalisée en 2018.

Pour exemple, des études seront conduites pour évaluer le potentiel hydraulique de la Mana et de l'Approuague, pour examiner l'opportunité d'une valorisation énergétique des déchets, pour comparer les différentes options d'approvisionnement des sites miniers en électricité, pour la faisabilité d'un approvisionnement en gaz naturel, ou encore sur la précarité énergétique.

Parallèlement, des études technico-économiques seront également engagées sur les réseaux électriques (Étude d'une interconnexion entre Maripasoula et Papaïchton, étude du doublement de la ligne électrique entre Kourou et Saint-Laurent du Maroni, étude de la prolongation du réseau à l'Est jusqu'à Saint-Georges de l'Oyapock).

Ces études seront au cœur de la révision de la PPE prévue en 2018.

COMMUNIQUÉ